

La Société Française de Neurologie (SFN) attribuera en 2010

SFN BOURSE ÉTRANGERS FRANCOPHONES 2010 DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NEUROLOGIE

une bourse annuelle de 20 000 €

Cette bourse est réservée aux internes, chefs de clinique de Neurologie ou niveau équivalent étrangers francophones.

Elle finance **une année de formation ou de recherche** d'un candidat ne bénéficiant pas d'autre ressource.

La bourse de la SFN ne sert qu'à la **rémunération du candidat** pendant cette année de recherche.

Elle n'est pas destinée à l'achat de matériel ou consommables ou pour tout autre financement.

Le candidat doit présenter un **projet de recherche clinique** s'effectuant dans un service de Neurologie et/ou un laboratoire français.

Le directeur de projet doit être **Neurologue**.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- le nom et l'adresse du candidat, son téléphone (et éventuellement fax et e-mail),
- son CV et ses publications (s'il y a lieu),
- le nom (+ adresse, téléphone, fax) de son directeur de projet et le lieu du service ou laboratoire où s'effectuera la recherche,
- une lettre de motivation du candidat assurant qu'il n'aura aucun autre mode de rémunération pendant son année de recherche, et s'engageant à présenter à la SFN une communication sur son étude dès qu'elle sera achevée,
- une attestation de sa situation administrative,
- une lettre de soutien de son directeur de projet et l'accord du chef de service (ou laboratoire) dans lequel se déroulera la recherche,
- la liste de 5 publications récentes, si possible dans le même domaine de recherche, de son directeur de projet et/ou du chef de service (ou de laboratoire),
- les autres demandes de bourses en cours ou de financement pour le candidat lui-même concernant la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 : l'attribution d'une autre bourse pour la même période annulerait la bourse de la SFN.

L'exposé du projet de recherche comprendra 6 à 10 p. avec :

- titre,
- résumé (inférieur à 1 page),
- un texte expliquant clairement :
 - a) la problématique du sujet (avec références internationales)
 - b) les objectifs originaux du projets,
- la description des méthodes utilisées,
- le déroulement du programme de recherche et sa durée,
- les résultats attendus,
- le rôle précis du candidat dans ce projet et le contexte du projet dans sa formation,
- les financements obtenus ou attendus pour ce projet (matériel, consommables, etc).

Le dossier de candidature et le projet de recherche devront être adressés en 4 exemplaires au Dr G. Fénelon, Service de Neurologie, Hôpital Henri Mondor, 47, boulevard de l'Hôpital, 94010 Créteil cedex, **avant le 1^{er} mai 2010.**

Le jury sera constitué par le Bureau de la SFN. Chacun des dossiers sera examiné par un rapporteur faisant partie du Bureau de la SFN et par 2 rapporteurs externes. Les bourses seront attribuées au début de juillet 2010. Elles prendront effet au **1^{er} novembre 2010.** Elles seront versées en 2 fois (octobre 2010, avril 2011).

Renseignements : G. Fénelon

Tél. : 01 49 81 43 13 - Fax : 01 49 81 23 26
e-mail : gilles.fenelon@hmn.aphp.fr

Le partenariat officiel de la SFN avec 14 laboratoires pharmaceutiques permet le financement de cette bourse : Bayer Schering Pharma, Biogen Idec, Boehringer Ingelheim, Eisai, GlaxoSmithKline, Janssen-Cilag, Lundbeck, Merck Serono, Novartis, Pfizer, Sanofi Aventis, Servier-Euthérapie, Teva Pharma, UCB Pharma

La Société Française de Neurologie (SFN) attribuera en 2010

SFN BOURSE 2010 DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NEUROLOGIE

trois bourses annuelles de 20 000 €

Cette bourse est réservée aux **internes, chefs de clinique de Neurologie français**.

Elle finance **une année de recherche** (DEA ou thèse) d'un candidat ne bénéficiant pas d'autre ressource.

La bourse de la SFN ne sert qu'à la **rémunération du candidat** pendant cette année de recherche.

Elle n'est pas destinée à l'achat de matériel ou consommables ou pour tout autre financement.

Le candidat doit présenter un **projet de recherche clinique** s'effectuant dans un service de Neurologie et/ou un laboratoire (français ou étranger).

Le directeur de projet doit être **Neurologue**.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- le nom et l'adresse du candidat, son téléphone (et éventuellement fax et e-mail),
- son CV et ses publications (s'il y a lieu),
- le nom (+ adresse, téléphone, fax) de son directeur de projet et le lieu du service ou laboratoire où s'effectuera la recherche,
- une lettre de motivation du candidat assurant qu'il n'aura aucun autre mode de rémunération pendant son année de recherche, et s'engageant à présenter à la SFN une communication sur son étude dès qu'elle sera achevée,
- une attestation de sa situation administrative,
- une lettre de soutien de son directeur de projet et l'accord du chef de service (ou laboratoire) dans lequel se déroulera la recherche,
- la liste de 5 publications récentes, si possible dans le même domaine de recherche, de son directeur de projet et/ou du chef de service (ou de laboratoire),
- les autres demandes de bourses en cours ou de financement pour le candidat lui-même concernant la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 : l'attribution d'une autre bourse pour la même période annulerait la bourse de la SFN.

L'exposé du projet de recherche comprendra 6 à 10 p. avec :

- titre,
- résumé (inférieur à 1 page),
- un texte expliquant clairement :
 - a) la problématique du sujet (avec références internationales)
 - b) les objectifs originaux du projets,
- la description des méthodes utilisées,
- le déroulement du programme de recherche et sa durée,
- les résultats attendus,
- le rôle précis du candidat dans ce projet et le contexte du projet dans sa formation,
- les financements obtenus ou attendus pour ce projet (matériel, consommables, etc).

Le dossier de candidature et le projet de recherche devront être adressés en 4 exemplaires au Dr G. Fénelon, Service de Neurologie, Hôpital Henri Mondor, 47, boulevard de l'Hôpital, 94010 Créteil cedex, **avant le 1^{er} mai 2010**.

Le jury sera constitué par le Bureau de la SFN. Chacun des dossiers sera examiné par un rapporteur faisant partie du Bureau de la SFN et par 2 rapporteurs externes. Les bourses seront attribuées au début de juillet 2010. Elles prendront effet au **1^{er} novembre 2010**. Elles seront versées en 2 fois (octobre 2010, avril 2011).

Renseignements : G. Fénelon

Tél. : 01 49 81 43 13 - Fax : 01 49 81 23 26
e-mail : gilles.fenelon@hmn.aphp.fr

Le partenariat officiel de la SFN avec 14 laboratoires pharmaceutiques permet le financement de cette bourse : Bayer Schering Pharma, Biogen Idec, Boehringer Ingelheim, Eisai, GlaxoSmithKline, Janssen-Cilag, Lundbeck, Merck Serono, Novartis, Pfizer, Sanofi Aventis, Servier-Euthérapie, Teva Pharma, UCB Pharma